

ODARC- Prulungazione di u dispositivu "Accumpagnamentu di e splutazione d'allevu pè a messa in opera d'investimenti di pruvista è di trasportu di l'acqua per abbiverà u bestiami - Sicchia 2022

ODARC - Prolongation dispositif 'Accompagnement des exploitations d'élevage dans la mise en place d'investissements de stockage/transport de la ressource en eau pour l'abreuvement des animaux - Sècheresse 2022'

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Références règlementaires :

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du régime d'aide d'Etat n°SA 63945 « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ».

Contexte :

Le dispositif « Accompagnement des exploitations d'élevage dans la mise en place d'investissements de stockage/transport de la ressource en eau pour l'abreuvement des animaux – Sècheresse 2022 », validé le 24 mai 2022 par arrêté n°22/349CE du Conseil exécutif de Corse devait se terminer le 01 juillet 2022.

Compte tenu des besoins exprimés par la profession, et afin de laisser la possibilité à l'ensemble des agriculteurs de mobiliser ce dispositif, il est proposé de le prolonger au 25 juillet 2022.

Ainsi, les dossiers ayant un AR de dossier complet au plus tard le 25/07/22 seront éligibles au dispositif.

Les autres modalités d'application demeurent inchangées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.